

**ECOLES ET COLLEGES
DES VOSGES**EXPEDITEUR :
SNUipp886 Maison des Associations
Quartier La Magdeleine
88000 EPINAL**P****P R E S S E**
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE Supp n°1 Bulletin n°96 de mars 2015 - Trimestriel - Imprimé par nos soins
Directeur de publication: Joël TONDON Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €**DEPOSE LE 30/04/2015****Edito : URGENCE FORMATION CONTINUE !**

Cette année scolaire est mal vécue dans nombre d'écoles du département. Jamais le SNUipp-FSU n'a été autant sollicité : des élèves trop perturbateurs ingérables, le manque de place dans les établissements spécialisés, des ULIS et des CLIS en surcharge, des appels au secours de collègues, des maîtres E qui font les pompiers...

Les conséquences des mesures de carte scolaire annoncées vont ajouter de la difficulté alors que partout la recherche de stabilité et de sérénité est d'actualité.

Si nombre de situations imposent une intervention d'urgence, les enseignants n'attendent toutefois pas de solutions simplistes qui consisteraient à éluder la complexité des êtres. Ils ne souhaitent pas jouer aux apprentis sorciers. Ils ont besoin de temps, de recul et de sérénité pour élaborer des solutions aux difficultés de leur métier, en s'appuyant sur la recherche. Ils ont besoin d'échanger avec leurs collègues pour éclairer et faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

Or, la formation continue est à l'abandon. La Cour des comptes en dresse un portrait alarmant : Trois jours et demi par an de formation dans le primaire, soit deux fois moins que dans les autres pays de l'OCDE. L'état de la formation continue en France est même surévalué puisque les journées de formation avancées par la Cour des comptes comptabilisent les journées d'animations pédagogiques inscrites dans les obligations de service des enseignants.

La formation continue reste bien le grand mystère de la politique éducative actuelle : le ministère en parle beaucoup, les enseignants ne voient rien venir. Deux à trois heures d'animations pédagogiques par ci, un parcours m@gistère en ligne par-là, et hop, maintenant, nous voilà prêts pour changer l'école ! NON, la vraie refondation de l'école, ce doit être celle de la formation continue. C'est la ligne adoptée par tous les pays qui ont réformé avec succès leur système éducatif. C'est cette voie que notre pays doit emprunter au plus vite. Sinon, rien ne bougera et on demandera encore aux enseignants de tout porter sur leurs épaules et de se débrouiller seuls avec le risque de créer du découragement. Il y a urgence.

Le SNUipp-FSU le répète, l'Ecole aussi mérite mieux que l'austérité. Ce sont les élèves qui finalement en subissent les effets.

Le SNUipp88-FSU vous propose**CONFERENCE** (voir page 3)**Impact des écrans sur le développement des
enfants****Michel DESMURGET****MERDREDI 10 JUIN 2015**

Réjane JACQUOT

SOMMAIRE :

<i>Edito</i>	<i>page 1</i>
<i>CAPD du 28 avril</i>	<i>page 2</i>
<i>CONFERENCE - MVT</i>	<i>page 3</i>
<i>FICHE contrôle MVT</i>	<i>page 4</i>



CAPD du 28 avril 2015

LES NOTES DU SNUipp88-FSU

IA-DASEN excusé retenu auprès du Recteur. M. Luiggi Secrétaire Général mène les débats

Présents : 7 SNUipp-FSU, 4 SE-Unsa, 2 SGEN-CFDT, Le SG, l'IEN adjoint à l'IA, les IEN, les services 1^{er} degré

Ordre du jour : Incidences des mesures de carte scolaire sur les personnels, Projet d'avancement des PE à la hors-classe, Liste d'aptitude PE classe normale

PROMOTION A LA HORS-CLASSE

73 possibilités en 2015 dans les Vosges.

Suite à la tenue des chantiers métier et à la refonte de l'éducation prioritaire, le ministère de l'Éducation nationale a décidé de favoriser l'accès à la hors classe :

pour les enseignants exerçant en éducation prioritaire (2 point supplémentaires pour l'exercice en ZEP, REP et REP+)

celles et ceux qui occupent des fonctions de direction d'école (1 point), ainsi que les conseillères et conseillers pédagogiques (1 point).

Les modalités de reclassement

Celles-ci ne changent pas. Le reclassement se fait à l'échelon de la hors classe comportant l'indice immédiatement supérieur, avec conservation de l'ancienneté de l'échelon de la classe normale, dans la limite d'un échelon.

L'avis du SNUipp-FSU

Jusqu'à présent, le barème d'accès à la hors classe favorisait plutôt les directeurs et directrices d'école, les conseillers pédagogiques et les personnels de RASED pour des raisons de notation, les hommes, (en raison de la nature des postes occupés et d'interruptions de carrière moins fréquentes) et les personnels exerçant en éducation prioritaire.

Aujourd'hui, avec le nouveau barème, cette situation se renforce, freinant d'autant l'accès des adjoints à la hors-classe. Un phénomène avant tout lié au taux d'accès à la hors classe, qui reste encore largement insuffisant (4,5% par an) et loin des 7% appliqués aux enseignants du second degré. A ce titre, le SNUipp-FSU rappelle la nécessité que la hors classe soit accessible à tous et que tous les PE puissent terminer leur carrière à l'indice terminal 783 au sein d'un même grade. Aujourd'hui, six enseignants des écoles sur dix partent encore à la retraite sans avoir accédé à la hors classe, bien que le ratio qui était de 2% en 2012 ait été progressivement porté à 4,5%.

Déclarations préalables :

SE-Unsa : dénonce une année supplémentaire de retraits d'emplois dans le département qui rend plus difficile le mouvement des personnels. Même remarque pour l'accueil d'une quarantaine de stagiaires à la rentrée. Si le SE trouve cette mesure positive, elle resserre également les possibilités de mouvement et engendre une augmentation des surnombres. Le SE note l'augmentation du taux d'accès à la hors classe de 4 à 4,5%, « grâce à lui »...

SGEN-CFDT : 1) précise qu'il a participé aux négociations sur la hors-classe. Il est favorable à une reconnaissance des fonctions particulières, mais dénonce la confiscation des accès à la hors-classe pour les adjoints. Il préférerait la mise en place du GRAF (grade à Accès Fonctionnel) créé par loi sur la rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010.

Pour information : La FSU considère que ce GRAF pose des problèmes de remises en cause statutaires et ne concerne de fait que très peu d'agents des corps où il a été créé. Il ne peut en aucun cas être considéré comme une amélioration indiciaire dans son ensemble. (en savoir plus sur le GRAF sur <http://88.snuipp.fr>)

2) Le **SGEN** fait état du rapport de la Cour des Comptes sur la Formation Continue qui dénonce un manque criant et rappelle la demande d'un bilan départemental de celle-ci (Jusqu'alors demandé par la FSU)

SNUipp-FSU : (Voir la déclaration jointe) une année scolaire mal vécue dans nombre d'écoles du département, l'enseignement spécialisé surchargé, les conséquences des mesures de carte, une formation continue abandonnée, de nouvelles mesures hors-classe au frais des adjoints, des instituteurs bloqués...

Secrétaire Général :

Concernant la formation continue, il estime que les termes sont un peu durs car les IEN et les équipes de circonscription s'investissent...

Il estime que l'augmentation du taux de passage à la hors classe permet de reconnaître le mérite des enseignants, les fonctions particulières et l'engagement des enseignants en éducation prioritaire. Les ULIS et CLIS sont chargées, mais il y a création de deux CLIS cette année, la création d'une ULIS-LP en attente de la réponse du recteur. Cette année, l'accent est mis sur les écoles en éducation prioritaire. Ca peut paraître insuffisant, mais c'est déjà beaucoup.

Le **SE-Unsa** demande un arrêté modificatif de la CAPD après la nomination comme IEN par le Recteur de M. KEHL sur la circonscription de GERARDMER.

Incidences des mesures de carte scolaire sur les personnels

Le SNUipp-FSU a fait remonter préalablement aux services des remarques qui ont permis quelques mises à jour concernant certaines situations erronées.

Le document est étudié au cas par cas pour toutes les mesures de fermetures et de fusions

L'étude donne lieu à des remarques :

Le **SNUipp-FSU** demande qu'un groupe de travail réétudie les règles départementales notamment sur les mesures en RPI et sur les modalités de prise en compte des 3 dernières années pour des mesures consécutives

Le **SNUipp-FSU** demande que soient précisées les conséquences de mesure sur les directeurs d'école et notamment le maintien des mesures financières pendant un an : Il est répondu que seule la bonification indiciaire est maintenue 1 an (s'il n'y a pas de changement d'échelon). Le directeur perd donc la NBI, la part fixe et la part variable de l'indemnité. Le SG propose que l'information soit communiquée aux intéressés.

Le **SNUipp-FSU** attire l'attention sur l'importance d'une communication sur les postes « plus de maîtres que de classes » dans les écoles où il y a fermeture. Des incompréhensions peuvent apparaître.

Le **SNUipp-FSU** soulève les situations de fusions d'Étival-Clairefontaine et de Portieux pour des raisons de transparence pour l'une et une incohérence de proximité pour l'autre. En effet, comment gérer deux écoles séparées de 4km avec seulement 1 jour de décharge. On peut légitimement se poser la question du refus au droit à temps partiel sur les directions en regard de la compatibilité de cette situation avec la direction.

Liste d'aptitude PE classe normale

Il reste 43 instituteurs dans le département. Dont 30 en activité, 10 en disponibilité et 3 en congé de longue durée. 10 instituteurs se sont portés candidats pour 5 places ouvertes par le ministère. Les 5 premiers intègrent donc le corps des PE au 1^{er} septembre 2015.

Projet avancement des PE à la Hors-Classe

73 possibilités. Il est à noter que 57,53% des accédants à la hors-classe bénéficient de points supplémentaires (Direction, CPC ou ZEP)

Information

- Environs 38 départs à la retraite demandés (pour rappel : 78 en 2011)

Le SNUipp-FSU a informé tous les personnels dont il avait les coordonnées à l'issue de la CAPD.

EPINAL

44 rue
de la Clé d'Or
8000
EPINAL

Crédit  Mutuel

Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Tél : 0820 822 044

N° indigo : 0,12TTC/min

SAINT DIE

17 rue
Cl. Jacques Pierre
88100
SAINT DIE

ÉCOLES ET COLLÈGES DES VOSGES
SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs,
Professeurs des Ecoles et PEGC
6, maison des Associations
Quartier de la Magdeleine
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>
tel. : 03 29 35 40 98
fax : 03 29 64 24 41
Email : snu88@snuipp.fr
CPPAP n° 0715 S 07413
ISSN n° 1266 0833
dépôt légal : avril 2015

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au
SNUipp
Quartier de la Magdeleine,
6, Maison des Associations
88000-EPINAL



Impact des écrans sur le développement des enfants

Le SNUipp88-FSU vous propose sur le temps de travail :

CONFERENCE Michel DESMURGET GOLBEY – Centre Culturel MERCREDI 10 JUIN 2015

9h – 12h

Michel DESMURGET est un chercheur français spécialisé en neurosciences cognitives. Il a rédigé un ouvrage, *TV Lobotomie - la vérité scientifique sur les effets de la télévision* (publié en 2011), qui dénonce les effets délétères de la télévision sur la santé et le développement cognitif, en particulier chez l'enfant.

La demande d'autorisation d'absence doit parvenir 1 mois avant le stage, soit le 10 mai 2015.

NOM, Prénom, Fonction et poste, Etablissement

à

Monsieur le Directeur Académique des Vosges S/C de M., Mme l'IEC de

Monsieur le Directeur Académique des Vosges,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé : **Le mercredi 10 juin 2015**

pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à Golbey.

Il est organisé par la Section Départementale du SNUipp des Vosges sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Recevez, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de

A, le

Signature

PETITION NATIONALE

À renvoyer au SNUipp88-FSU

MOUVEMENT, IL FAUT QU'ÇA BOUGE !

POUR UN MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL AU PLUS PROCHE DES VOEUX DES PERSONNELS

Le « mouvement » est un moment clé dans la vie professionnelle. Pour cela, le droit à mutation doit être garanti et rendu effectif pour tous.

Depuis 2008, le ministère a imposé des nouvelles règles qui limitent les droits des personnels : une seule phase avec saisie des vœux ; obligation de vœux géographiques qui peuvent entraîner une affectation à titre définitif non choisie ; multiplication des postes à profil.

Ces dispositions limitent les possibilités de mutation des enseignants des écoles et sont source de profonde insatisfaction. Elles doivent donc être levées.

L'affectation des enseignants doit être basée sur des critères transparents, équitables, connus de tous et dans le respect d'un barème prenant en compte les réalités départementales.

Pour cela nous demandons

- L'organisation d'une deuxième phase de mouvement avec saisie des vœux
- La suppression de l'obligation d'émettre des vœux géographiques
- La limitation stricte des postes à profil, la fin des nominations arbitraires et le respect du barème départemental
- La suppression de la limitation à 30 vœux

NOM	PRÉNOM	DÉPARTEMENT	SIGNATURE

